

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALZIEU FORAIN

Séance du 18 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit février à 9 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MALZIEU-FORAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame ROUQUET Colette, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 février 2023.

Membres en exercice: 11 Présents: 9 Votants: 11 Pour:11 Contre:0

PRÉSENTS : BASTIDE Nathalie, BOULET Hervé, CHALMETON Hervé, DELMAS Jean, DEVAUD Thomas, PRADAL Marc, ROBERT Joseph, ROUQUET Colette, SOULIER Jean-Louis

ABSENTS:

ABSENTS représentés avec procuration: LAURAIRE Franck par ROUQUET Colette, MALIGE Damien par PRADAL Marc

Mr CHALMETON Hervé a été nommé secrétaire.

**OBJET: Voirie 2023 : Village de la vialette
2023_12**

Madame le Maire,

PRESENTE au Conseil Municipal le projet de réfection de la voirie communale de la RD14 à l'entrée du village de la Vialette;

CONSIDERANT la possibilité d'inscrire ces travaux dans les contrats territoriaux;

PRESENTE le devis de Lozère Ingénierie d'un montant de 28 267 € HT soit 35 972,58 € TTC (montant honoraires Lozère Ingénierie : 1 413,35 € honoraires SDEE 356,16 €) ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE de réaliser les travaux de réfection de la voirie communale de la RD14 à l'entrée du village de la Vialette;

PREND ACTE du montant du devis de Lozère Ingénierie d'un montant de 28 267 € HT soit 35 972,58 € TTC

SOLLICITE toutes les subventions susceptibles d'être accordées;

DONNE toute délégation à Madame la Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture le : 20
et publication ou notification le :



**La Maire,
Colette ROUQUET.**

